

Objet de la demande : 4/ Placement d'enseignes et/ou de dispositifs de publicité associée à l'enseigne*

(voir art. 12 à 14 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17/01/2002)

	nombre d'exemplaires	si enquête publique et/ou commission de concertation	si autres instances à consulter (route régionale, immeuble inscrit sur liste de sauvegarde ou classé)
<hr/> <u>Documents administratifs</u>			
Demande de permis d'urbanisme (annexe I)	4	+5	+2
montage photos en couleurs permettant de visualiser l'enseigne ou le dispositif pour évaluer l'inscription du projet dans l'environnement privé et public	4	+5	+2
titre de propriété + attestation du notaire ayant établi l'acte si l'acte date de moins de 3 mois avant l'introduction de la demande + copie de l'avis conforme au propriétaire (annexe II) + récépissé si le demandeur n'est pas le propriétaire	2		
<hr/> <u>Documents graphiques</u>			
Plan de localisation (entre 1/1.000 et 1/10.000)	4	+5	+2
Plan de réalisation (1/20 ou 1/50, daté et plié en A4) mettant en évidence la façon dont le projet s'intègre au voisinage, avec au moins une vue en élévation précisant la forme, les dimensions, les matériaux et la couleur du dispositif, + système de fixation et d'éclairage	4	+5	+2

* publicité associée à l'enseigne = publicité dont le message publicitaire est axé sur un produit ou un service distribué ou presté par l'occupant commercial ou industriel de l'immeuble et qui n'est pas susceptible d'être modifié pendant la durée du permis (définition extraite du Règlement Régional d'Urbanisme Titre VI article 2)